

Syndicalisme

- Congrès de Porticcio du 15 au 18 mai 2017-

De manière constante depuis la création du SNICS, nous nous interrogeons sur le périmètre du syndicalisme, et de ses modalités. Lors du dernier congrès de Saint Etienne, nous nous sommes questionnés sur la nature de l'outil syndical le plus approprié pour défendre les intérêts de tous les personnels, et plus particulièrement ceux des infirmier.e.s de l'éducation nationale et des infirmier.e.s en générale.-

Dès la création du SNICS, nous nous étions posés la question et donnés comme mandat de « re-construire ou construire » un vrai syndicat infirmier.

Depuis 1993 tant le fonctionnement de la Fédération que l'évolution du paysage syndical nous ont interrogés et nous ont « obligés » à nous adapter aux évolutions de ces deux champs sans renier ou remettre en cause les fondamentaux de notre forme de syndicalisme qu'il n'est pas inutile de rappeler.

Dans la publication « Histoire de la FSU tome 1 », sont explicitées les raisons pour lesquelles la FEN a explosé et ont donné naissance à une nouvelle forme de syndicalisme : *« la principale cause d'affaiblissement de la FEN, c'est la coupure avec la profession : pendant des décennies, elle avait été globalement en phase avec les aspirations de la grande masse des personnes qu'elle représentait. A la fin des années 1970 et surtout dans les années 1980, ses abandons revendicatifs, son manque d'ambition pour les jeunes, pour le service public, pour les personnels, ses complaisances vis-à-vis des gouvernements en place (PS) vont la discréditer »*.

Ce constat fait, les syndicats qui ont constitués la FSU, dont le SNICS, ont établi des modalités communes autour ce mode d'engagement dans la défense des personnels.

Ces modalités ont eu pour but de changer et/ou de re-visiter la notion de syndicats nationaux et de leur place au sein d'une fédération :

« les syndicats premiers ; Il fallait en finir avec la conception fédérale autoritaire, hiérarchique, descendante du fédéralisme mis en œuvre par les dirigeants de la FEN qui la conduisait à se réserver des domaines de compétence de plus en plus étendus, à cantonner ses syndicats nationaux dans des missions subalternes, à se substituer à eux dans les négociations ou à les verrouiller. La FEN en arrivait ainsi à défendre des positions contraires à celles des syndicats, y compris sur les questions qui les concernaient directement. D'où l'affirmation forte dans le préambule des statuts de la FSU de la souveraineté des syndicats nationaux et de la garantie qu'aucun d'eux ne pourrait voir opposer une décision de la fédération à ses mandats fondamentaux et aux choix essentiels exprimés par ses syndiqués ».

Ce constat fait il y a 23 ans ne doit surtout pas tomber dans les oubliettes de l'histoire. Au contraire, il doit être notre principale ligne de conduite en s'interrogeant en permanence sur sa pertinence mais également sur les dérives qui ici où là pourraient apparaître.

La FSU, depuis plusieurs congrès (Marseille, Perpignan, Poitiers et Le Mans), s'interroge de manière constante sur cette problématique. Elle et propose à chaque congrès des pistes et parfois se donne des mandats, tel que celui de l'élargissement de son champ historique de l'éducation nationale à toutes les fonctions publiques.

Ces choix, ces mandats, ont amené la FSU à créer des syndicats dans la Fonction Publique Territoriale mais également dans la Fonction Publique Hospitalière dont les pratiques conduisent à réduire, par exemple, la place des syndicats nationaux dans les négociations. Pour bien comprendre les conséquences, il faut juste se rappeler, qu'à l'inverse de cette dérive de la FSU, toutes les avancées obtenues pour la profession jusqu'à maintenant, sont issues des seules négociations directement menées par le SNICS à tous les niveaux (temps de travail, missions, catégorie A....). Cette orientation n'a cependant pas permis à la FSU, lors des élections professionnelles de 2014 de conserver sa première place de 1^{ère} fédération de la Fonction Publique Etat, et les résultats dans les autres fonctions publiques n'ont pas été à la hauteur des investissements humains et financiers consentis par la FSU et l'ensemble de ses syndicats nationaux.

Les deux derniers congrès fédéraux ont également posé la question d'alliance avec d'autres fédérations, sans pour autant avancer bien loin dans ces rapprochements avec la Cgt plus particulièrement.

La FSU est une fédération de syndicats nationaux, tel que nous le voulions à sa création. Le SNICS réaffirme le strict respect de la souveraineté des syndicats dans leur champ respectif.

Oui, dans le préambule des statuts et dans les statuts cette affirmation est toujours d'actualité, mais qu'en est-il réellement dans les faits ?

La modification des textes sur les droits syndicaux ainsi que les modalités de représentations qui en découlent sont venus bouleverser, altérer la place, la prééminence, des syndicats nationaux.

Ces modifications des droits syndicaux, soutenus par et voulus par la FSU, ont eu des conséquences sur le paysage syndical avec des velléités de rapprochements entre fédérations. Ainsi on a parlé de « mariage » entre la CDFT et l'UNSA puis après de l'UNSA avec la CFTC afin de « conserver sa place ».

Mais d'autres conséquences plus insidieuses sont apparues.

Ainsi, avant l'entrée de ces textes en 2014, les moyens avant tout donnés à chaque syndical national de la FSU dépendaient de ses résultats aux élections professionnelles, et ensuite, chaque Syndicat National reversait une partie de SES moyens à la Fédération. Ces moyens fédéraux servant pour deux choses : permettre le fonctionnement de la structure fédérale nationale et celui des sections départementales voire régionales.

Mais ces moyens servaient également à la SOLIDARITE entre les syndicats. En effet, selon les résultats des uns ou des autres aux élections professionnelles, certains SN n'auraient pas eu les moyens de fonctionner. Par ailleurs, ces moyens étant également calculés sur les effectifs des corps concernés, certains syndicats nationaux comme le SNICS, malgré leurs excellents résultats (plus de masse, d'unité et d'action, qui a toujours constitué l'objectif et représenté les valeurs de la FSU, ont pourtant vu leurs moyens diminués.

L'application des nouveaux textes détermine désormais la représentation non plus sur les résultats obtenus aux élections professionnelles (Commissions Administratives Paritaires) de ses syndicats nationaux, mais sur les résultats obtenus par les fédérations aux élections dans les Comités Techniques.

De fait, la FSU ayant perdu sa première place aux élections dans la Fonction Publique, ses moyens (décharges syndicales) ont diminués, mais cette baisse a été amplifiée par la baisse des effectifs de fonctionnaires et notamment des enseignants.

Au delà de cette baisse, la place des syndicats nationaux n'est plus tout à fait la même, puisque leurs moyens de fonctionnement, en décharges, sont exclusivement dépendants de la fédération. Ainsi, le SNICS, qui a vu la taille du corps augmentée ainsi que ses résultats aux élections professionnelles, a vu ses moyens en décharges diminuer de près de 15%.

Le choix effectué par le SNICS a été de pérenniser les moyens alloués aux académies, ce qui a nécessairement allégé ceux du National-

Pourtant, durant toute cette dernière période, les dossiers nationaux nécessitent beaucoup plus d'investissements compte tenu de la frénésie de réforme et de casse des services publics engagées par les deux derniers gouvernements.

Pour le SNICS, durant cette même période, nous avons pu mesurer la difficulté à mettre en œuvre des victoires obtenues au niveau national (Loi de refondation de l'école, Loi de santé, arrêté des missions, circulaires des missions), qui correspondaient aux attentes des collègues. En effet, nous avons procédé à une consultation de toutes les collègues sur les missions et de tous les militants des Bureaux Académiques pour ce qui concerne les PPCR (Parcours Professionnels Carrière Rémunération).

Notre difficulté a été de faire appliquer ces textes dans les académies d'une part et d'autre part de mettre les collègues dans l'action et la résistance au niveau local. Pourtant, lors de chacune des 5 manifestations nationales menées durant ces 3 dernières années, les collègues sont venues très nombreuses alors que dans le même temps, la plupart des syndicats de l'éducation n'ont pas eux réussi à mobiliser au niveau national.

Nous devons donc développer notre capacité à mettre les collègues en mouvement au niveau local où manifestement, de plus en plus d'autonomie est laissée aux recteurs qui s'accommodent d'une administration centrale de plus en plus frileuse à faire appliquer les textes, à moins d'y être contrainte et forcée, soit par la pression des personnels dans la rue, soit par l'action en justice.

Force est de constater également que le travail de lobbying auprès des élus fait également partie des outils que nous devons développer tout comme celui auprès de la Presse et notamment la presse professionnelle à l'instar de nos collègues de la fonction publique (FPH), IADE ou CNI par exemple, qui ont des relais dans la presse plus importants que nous n'en avons nous tant au niveau national qu'au niveau local avec des niveaux de mobilisations cependant inférieurs aux nôtres.

Force également est de constater que le Service presse de la FSU n'est pas nécessairement le plus adapté car il a peu d'écho, dans les médias généralistes et spécialisés, en ce qui concerne notre profession.

En outre, tant au niveau national qu'académique le SNICS s'autorisera à utiliser les nouveaux outils de communications .

Lors de ces deux derniers quinquennats, un grand nombre de réformes statutaires ont été menées dans la fonction publique : Priorité au 1^{er} degré, PPCR, régime indemnitaire, code de déontologie des fonctionnaires etc.

Ce sont désormais les fédérations qui sont sollicitées sur ces dossiers et non plus les syndicats nationaux. Pourtant, statutairement, c'est chaque syndicat national et seulement lui qui doit mener les négociations et donner l'orientation fédérale. Or le SNICS n'a pas toujours été associé aux différents groupes de travail interministériels qui pouvaient concerner les infirmières.

Du fait de l'élargissement des champs de syndicalisation de la FSU, ce furent même parfois des syndicats ne syndiquant pas ou peu d'infirmières qui ont pu représenter la FSU à l'insu et à la place pourtant plus légitime du SNICS.

Peut être alors faut il croire que La Direction de la FSU ignore d'une part délibérément les statuts de la fédération, mais aussi d'autre part les conventions signées tant avec le SNUCLIAS (Fonction Publique Territoriale-FPT) qu'avec le SNETAP (Enseignement Agricole).

Comment amener la FSU à mieux respecter ses syndicats nationaux et plus particulièrement le SNICS ?

Nous devons certainement être plus présents dans les secteurs SDP et éducation de la fédération avec les nouvelles modalités de fonctionnement et ce, bien que la FSU ne prenne plus en charge les frais de déplacements des représentants des syndicats nationaux qui participent aux comités d'animation des différents secteurs fédéraux. Ce nouveau mode de fonctionnement, fait peser des contraintes supplémentaires sur les petits syndicats alors que la part fédérale; reversée est plus importante d'années en années.

Comment faire plus de fédéralisme, avec moins de moyens sans affaiblir nos mandats pour la profession? Telle est la question qui nous est posée.

Dans le même temps, lors du congrès du Mans, le constat a été fait et réaffirmé que c'est par les syndicats nationaux que les collègues adhèrent à la fédération. C'est l'entrée par le métier qui est le moteur de la syndicalisation et donc d'un syndicalisme défendant le métier et les intérêts des personnels qui exercent des professions.

Mandat du congrès du Mans

Renforcer la fédération passe par le renforcement des syndicats nationaux au travers de campagnes d'opinion, d'adhésion... Cela passe aussi par le développement des sections fédérales locales, d'établissement, de service, des secteurs thématiques et la dynamisation des sections départementales et des CFR.

Nous allons avoir à faire face à un grand nombre de départs à la retraite dans les prochaines années compte tenu de la pyramide des âges du corps des infirmières de l'éducation nationale. Ces départs à la retraite risquent fortement d'augmenter compte tenu des annonces des différents candidats à la présidentielle quant à leurs propositions dans ce domaine.

Par voie de conséquence, nous aurons nécessairement beaucoup plus de collègues recrutées, ce qui impliquera un effort accru pour augmenter notre taux de syndicalisation actuel.

En décembre 2018, nous aurons à mener campagne pour les élections professionnelles. Ce sont les deux défis de l'année prochaine et c'est dans ce contexte que nous devons mener encore plus un syndicalisme de proximité, notamment pour que les collègues nouvellement recrutées, si nous voulons qu'elles votent pour le SNICS aux prochaines élections professionnelles.

Mais nous aurons également à être au plus près des collègues pour que les nouvelles missions soient réellement appliquées... Les collègues auront besoin d'un SNICS fort et tenace pour défendre à leur côté, la profession d'autant que le nouveau gouvernement, quel qu'il soit, aura de nouveaux projets en la matière et que certains rapports « oubliés » risquent de redevenir d'actualités.

Nous avons bien vu lors des élections professionnelles de 2014, que ce sont les syndicats nationaux qui ont mené le plus grand travail de proximité, de rencontres avec les collègues, qui ont réalisés les meilleurs résultats, à commencer par le SNICS.

D'autres syndicats avaient fait le choix unique de la communication conjoncturelle par internet, leurs résultats n'ont pas été à la hauteur de leurs espérances.

La profession infirmière est également en profonde mutation : Code de déontologie publié, mise en œuvre du DPC. Et l'ordre infirmier ressort renforcé de ces 5 dernières années de gouvernement, Le chantier de la révision du décret des actes professionnels est ouvert.

Le chantier sur les nouveaux métiers de la santé est ouvert également. Le SNICS ainsi que la FSU ne sont pas présents dans les instances du ministère de la santé, et pourtant, nous serons totalement impactés dans nos pratiques par tous ces projets.

Dans ce contexte, la question qui nous est posée est celle de se trouver malgré tout autour de la table des négociations, sachant que, nous avons participé à la création de cette nouvelle plateforme infirmière créée en novembre 2016.

Par le passé, nous avons essayé de syndiquer des collègues de la FPH dans nos rangs puis ensuite d'intégrer la CNI au sein du SNICS. Ces deux projets n'ont pas aboutis.

Devons nous procéder à de nouveaux rapprochements ? avec qui ? jusqu'où ? Ou bien devons nous continuer comme nous le faisons actuellement ?

Telles sont les questions qui nous sont posées aujourd'hui. Faute de ne pas avoir pu y répondre par le passé, nous devons inventer de nouvelles formes de rapprochements syndicaux, et ce, autour de nos valeurs.

Le souci de l'unité d'action ne doit pas cependant se traduire par la paralysie du mouvement. Dès lors que les conditions de l'unité ne sont pas réunies, le SNICS ne saurait s'interdire, soit de prendre seul ses responsabilités, soit d'être partie prenante de configurations réduites sur des revendications affirmées avec une stratégie plus déterminée, sans exclure a priori toutes formes d'action, en ayant le souci de renforcer la dynamique de mobilisation. **La préoccupation du SNICS doit cependant toujours**

être d'impulser des mouvements à vocation majoritaire capables de rassembler pour gagner.

L'action unitaire est toujours un facteur de mobilisations importantes dès lors que les revendications et les formes d'actions proposées répondent aux attentes des personnels et qu'elles ne bloquent pas une poursuite de l'action. Nos collègues reprochent souvent aux syndicats leurs divisions et aspirent aussi à autre chose que de l'unité conjoncturelle.

Tout comme la FSU, notre orientation pour un syndicalisme de transformation sociale progressiste alliant contestations, propositions, négociations et actions, doit être portée plus fortement, et les avancées obtenues actées. La construction du rapport de force nécessaire pour déboucher sur des luttes victorieuses doit nous amener à améliorer nos liens avec les professions pour mettre en œuvre un véritable syndicalisme de terrain, de masse et d'adhésion.

La légitimité des différentes formes d'actions est celle perçue par les collègues et l'opinion. Nous devons veiller à la recherche de modalités permettant l'engagement d'un maximum d'infirmières dans l'action.

Il est indispensable de concevoir et construire les mouvements revendicatifs dans la durée, en articulant différentes formes de l'activité syndicale (réunions, rassemblements, pétitions, votations, interventions auprès d'élu-es et dans la presse, manifestations, grèves, ...), avec l'objectif de construire des mouvements massifs permettant d'obtenir satisfaction.

***Les conventions du SNICS**

*La 1^{ère} en novembre 1993 avec le SNETAP qui laisse la liberté aux infirmières de se syndiquer au syndicat de l'agriculture mais oblige à une démarche commune concernant la profession d'infirmière, et qu'à chaque CN, 1 responsable des infirmier.e.s de l'enseignement agricole soit présent, et que dans les réunions départementales, les infirmières de l'agriculture soient invitées et encore que nous leur adressions notre revue le BUT en BLANC.

*La 2^{ème} avec le SNUCLIAS (FPT) en mai 2004. Cette convention établit que le SNICS est la référence pour les infirmières dans la FSU, qu'il est le représentant légitime de la profession auprès des interlocuteurs politiques des 3 fonctions publiques. Que c'est au SNICS d'intervenir dans toutes les réunions sur ce sujet.

*Cette convention dit également que les infirmiers avec ou sans spécialisation, qui entrent dans le champ de syndicalisation de la FSU, sont dans le champ du SNICS.

Votes 84 Pour 2 Abstentions